

PANNEAUX DE GARNISSAGE RESISTANCE A LA FLEXION SOUS CHARGE

Page 1/5

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet l'évaluation de la résistance à la flexion sous charge des panneaux de garnissage tels que les panneaux de porte à base de fibres de bois ou autres.

2. PRINCIPE

Appliquer un effort sous charge sur le retour supérieur du panneau de porte formé ou d'une éprouvette et observer le comportement du matériau.

3. APPAREILLAGE

3.1. DYNAMOMETRE OU MONTAGE SPECIFIQUE

Permettant d'appliquer l'effort.

3.2. POINCON

En acier, voir figure 1 de l'annexe 1.

3.3. CHRONOMETRE

3.4. SUPPORT PLAN OU EMPREINTE

En contre forme du panneau ou de l'éprouvette, en fonction de sa géométrie.

3.5. ENCEINTE CONDITIONNEE

A $23^{\circ}\text{C} \pm 2^{\circ}\text{C}$ et $50\% \pm 5\%$ d'humidité relative.

4. PREPARATION DES EPROUVETTES

4.1. Panneaux complets permettant de réaliser trois essais dans les zones A, B et C, voir annexe 2.

4.2. Découper trois éprouvettes, prélevées dans les zones A, B et C d'un panneau de porte, voir annexe 2, de largeur minimale 150 millimètres ou toutes autres dimensions données par les documents.

5. MODE OPERATOIRE

- Placer le panneau de porte ou l'éprouvette à essayer sur le support ou l'empreinte (3.4.) et le fixer solidement par tous les moyens appropriés (sauterelles, etc.).
- Positionner le retour supérieur parallèlement à la surface d'appui du poinçon (3.2.), voir figure 2 en annexe 1.
- Aligner l'un des grands côtés du poinçon sur l'extrémité du retour supérieur.
- Amener le poinçon au contact du retour supérieur, sans choc.
- Appliquer l'effort ou la charge spécifiée dans les documents à l'aide de l'appareil (3.1.).
- S'il y a rupture, arrêter l'essai.
- S'il n'y a pas de rupture, maintenir la charge ou l'effort pendant 30 secondes et arrêter l'essai.
- Réaliser, au minimum, trois essais sauf indications particulières.
- Pour les zones à risques (découpe passage pour condamnation) un essai complémentaire peut être envisagé, charge et point d'application étant spécifiés dans les documents.

6. EXPRESSION DES RESULTATS

Aucune rupture n'est admise pour l'effort ou la charge indiquée dans les documents.

7. PROCES-VERBAL D'ESSAI

Outre les résultats obtenus, le procès-verbal d'essai doit indiquer :

- la référence de la présente méthode,
- la référence et le type de panneau, sa date de fabrication,
- le nom du fournisseur,
- les conditions particulières d'essai (vieillessement, etc.),
- les détails opératoires non prévus dans la méthode ainsi que les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur les résultats.